



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1936

Edition PDF du 19 décembre 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1935 du 12 décembre 2011

Dans ce numéro

La bonne conduite fiscale européenne (André Gavillet)

Ne tolérer qu'un seul statut fiscal de la société anonyme en Suisse

Cahin-caha, l'Union monétaire a pris les décisions nécessaires pour se renforcer (Jean-Pierre Ghelfi)

Le pseudo veto de la Grande-Bretagne n'a rien empêché, et la Suisse finira par se retrouver plus isolée que jamais

Merci, la concordance se porte assez bien (Jean-Daniel Delley)

Conseil fédéral: les leçons d'un mercredi serein

Bienvenue au Tessin, le Far-West de la construction (Federico Franchini)

Sous-traitance sauvage, conflits sociaux, infiltration et spéculation...

Jacqueline Berenstein-Wavre: 90 ans de punch! (Sabine Estier)

Un bel anniversaire dans une vie d'engagement

La bonne conduite fiscale européenne

André Gavillet • 17 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19263>

Ne tolérer qu'un seul statut fiscal de la société anonyme en Suisse

Alors que les dirigeants de l'Union européenne se rencontraient, fébriles, de Paris à Berlin, de Berlin à Paris, souvent sans escale à Bruxelles, au bord de la crise financière et de la crise de nerfs, la Suisse élisait son Parlement et le Conseil fédéral sans référence à cette agitation, sans prise en compte de ce qui se passait sous ses fenêtres, fermées.

Certes, notre dette publique est modeste, le frein aux dépenses constitutionnel est déjà tiré. Mais les 27, ou les 17, ne peuvent nous laisser hors du jeu. Ils vont imposer à leurs peuples une politique de rigueur; ils s'engageront en conséquence à ce que chacun participe à l'effort commun. Donc, promettent-ils, les fraudeurs du fisc seront poursuivis jusque dans leurs refuges bancaires.

D'autre part, le différend fiscal entre l'Union et la Suisse reste ouvert. La Commission européenne, par son président José Manuel Barroso, a fait savoir que les tergiversations avaient assez duré, que l'on était las, à Bruxelles, de ces explorations sur la manière dont on allait dialoguer, sur la portée pratique du code de bonne conduite.

La Suisse n'a pas inscrit à son agenda électoral nos rapports

avec l'Union européenne. Cette omission volontaire lui vaudra un rappel sec.

Concurrence fiscale

Plusieurs fronts fiscaux sont ouverts. Laissons ici celui de l'épargne, de Rubik, de l'échange automatique d'informations. Laissons de même celui de l'imposition à la dépense (forfait fiscal) que Bruxelles n'a pas activé, même s'il est le plus spectaculaire vu son impact médiatique assuré par les vedettes étrangères qui en usent. Reste le dernier, le plus sensible, celui de l'imposition des sociétés par les cantons.

Contrairement à ce que Hans-Rudolf Merz faisait croire, quand il était conseiller fédéral, il est inutile d'expliquer à nos voisins les particularités du fédéralisme helvétique. Jusqu'au sommet de l'Etat, ils ont compris la nature des abus qu'autorise notre système. Ce n'est pas, disait Nicolas Sarkozy dans une interview, l'usage de taux très bas qui est choquant, cela fait partie de la concurrence fiscale. En revanche, déclarait-il, il est inadmissible de ne pas prendre en compte une grande part des bénéfices qui échappent à une taxation complète.

Tel est le cas des sociétés de domicile et des sociétés mixtes. Les cantons n'imposent que la part du bénéfice réalisé en Suisse (art.

28 LHID⁴). S'il est, par exemple de 200'000 francs pour l'ensemble de l'activité, le fisc cantonal n'impose que le 10% correspondant à l'activité commerciale en Suisse. Dans ce cas, les 90% du profit échappent à la taxation, sous réserve de l'impôt fédéral. La Confédération en effet ignore cette pratique. Elle frappe la totalité du bénéfice.

Ces personnes morales qui obtiennent un traitement particulier sont pour ainsi dire une «industrie» helvétique. Simples sociétés de domicile ou sociétés mixtes, quelque 20'000 sont recensées. Elles font partie des «ressources» des cantons. Elles génèrent des emplois. On trouve les offres chiffrées⁵ des cantons sur Internet.

Le statut cantonal des holdings a lui aussi des particularités. Alors que le fisc fédéral frappe le bénéfice après en avoir déduit le rendement de toutes les participations déjà imposées dans les filiales, les cantons n'imposent pas le bénéfice. Et ils en donnent une définition large, puisqu'il peut pour un tiers être constitué du revenu d'activités qui sont distinctes de la gestion des filiales. Ce statut privilégié peut encore être assoupli pour des sociétés holding mixtes. Il y a donc place pour l'optimisation fiscale. Les holdings, dont le statut concerne aussi les multinationales suisses, ne paient qu'un impôt infime sur

le capital.

Quelle réforme?

La Suisse, interpellée sur sa pratique, devra opérer une remise en ordre. La première mesure consiste à ne reconnaître sur le plan fiscal qu'une forme de société anonyme comme c'est le cas en droit privé. C'est ce qui a été fait pour l'impôt fédéral direct (IFD⁶). Les «SA cantonales» - soit le traitement par le droit fiscal cantonal de certaines SA, les holdings - sont anachroniques. Elles sont le résidu d'une harmonisation qui a échoué sur ce point devant la résistance intéressée des cantons. Il faut formellement passer de l'harmonisation à l'unification.

La chancelière allemande, Angela Merkel, a demandé qu'on lance l'étude d'un modèle de société anonyme qui pourrait être adopté par tous les Etats membres de l'Union. La concurrence en serait clarifiée. Dans ces

circonstances, il serait difficile à la Suisse de défendre les «SA cantonales».

Ceux qui ont lancé les premiers travaux sur ce sujet découvrent une évidence. Sans appauvrissement fiscal, les sociétés étrangères ne seront plus attirées et celles qui l'ont été quitteront notre pays. Certes, on peut abaisser à fond les taux, mais force est de constater qu'ils demeureront chers par rapport aux pratiques actuelles. Et comme l'abaissement serait valable aussi pour les sociétés suisses, la perte fiscale globale serait ruineuse.

Des formules nouvelles sont toutefois possibles. A l'intérieur du pays, on sait comment partager l'impôt fédéral entre le canton-siège d'une société et les cantons où elle a une activité. L'impôt payé par une société étrangère pourrait être de la sorte réparti avec le ou les pays où s'exerce son activité. On invente par-dessus les frontières des solutions pour

l'épargne ou pour les frontaliers. Pourquoi pas dans le domaine des sociétés anonymes?

Initiative

Cette réforme, l'unification du droit des personnes morales, il faut l'entreprendre sans retardements dilatoires. Si nous devons la mener sous pression étrangère, nous prendrions le risque d'être divisés fratricidement entre soi-disant «traîtres» et prétendus «résistants».

Il faut que nous ayons l'initiative pour démontrer que nous ne privons pas de ressources budgétaires des pays qui subissent les effets de la rigueur. Nous avons à prouver notre loyauté européenne.

Cette réforme sera la mise à l'épreuve de l'esprit confédéral... Des cantons bénéficiaires seront perdants. La péréquation reposera sur des données révisées. Il faudra la faire accepter. Ce sera une épreuve.

Cahin-caha, l'Union monétaire a pris les décisions nécessaires pour se renforcer

Jean-Pierre Ghelfi • 14 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19242>

Le pseudo veto de la Grande-Bretagne n'a rien empêché, et la Suisse finira par se retrouver plus isolée que jamais

L'Union européenne s'éloigne-t-elle toujours davantage de la

Suisse? La question vaut d'être posée après le nouveau sommet «de crise» tenu par les dirigeants de l'UE depuis que la Grèce, à l'automne-hiver 2009-2010, a dû reconnaître que ses comptes avaient été maquillés

et que son endettement public était substantiel.

Sans trop de surprise, la multiplication de ces réunions, dites de la dernière chance, conduit un nombre certain d'Helvètes à considérer que notre pays a eu raison de

rester en-dehors de ce tohu-bohu institutionnel. Au risque de les froisser, le bilan intermédiaire n'est pas si clair et évident que cela.

Commençons par la monnaie dite unique. En une dizaine d'années – un instant minuscule en termes historiques – l'euro s'est imposé comme la deuxième monnaie dans le monde, dont la valeur s'est tendanciellement renforcée par rapport au dollar. C'est un succès retentissant, même un peu inattendu – surtout au regard des nombreuses prédictions, chez nous en particulier, qui annonçaient son échec avant même sa naissance.

Les grandes nations «*émergentes*» (les BRIC: Brésil, Russie, Inde, Chine) ne semblent aujourd'hui pas souhaiter la disparition de l'euro, qui représente un contrepoids salutaire à l'hégémonie du dollar. Les Etats-Unis savent toujours opportunément manipuler le billet vert pour servir leurs intérêts nationaux (se rappeler la fameuse phrase de l'ancien secrétaire au trésor américain John Connally, en 1971: «*le dollar est notre monnaie, mais c'est votre problème*»).

L'un des paradoxes de la situation actuelle est d'ailleurs que la crise qui affecte plusieurs pays de la zone euro n'a pas d'incidences sur la monnaie elle-même dont le cours est d'une très grande stabilité. La décision de la Banque nationale suisse, début septembre, de fixer un cours

plancher au franc par rapport à l'euro (et non pas rapport au dollar) est un signe que les responsables de la politique monétaire suisse ne voient pas l'euro disparaître, et encore moins qu'ils le souhaitent.

Un euro protecteur

Il est de bon ton, pour certains, de faire des gorges chaudes des difficultés de l'Europe monétaire – reflet d'un sens aigu d'une *Schadenfreude* très helvétique. Il serait cependant plus opportun de s'interroger sur l'état de l'Union européenne si l'euro n'avait pas existé. Les deux crises financières intervenues au cours de la précédente décennie (la bulle internet en 2001-2002 et la bulle des *subprimes* en 2007-2008) auraient vraisemblablement eu des effets significativement plus dévastateurs sur les instituts financiers, les relations commerciales et les parités monétaires, avec des conséquences sans doute douloureuses pour notre pays.

On peut se comporter, aujourd'hui, comme si notre sérieux et la Providence nous mettaient à l'abri des difficultés de nos voisins. La vérité est plus probablement que l'euro nous a protégés de tempêtes qui, sans lui, auraient pu être ravageuses pour le franc.

Le dernier sommet illustre aussi une des constantes de la construction européenne. Elle ne se développe et ne s'approfondit qu'au travers de crises qui ne se concluent jamais définitivement, mais toujours provisoirement lors

de nuits de négociations-marathons. Les résultats sont généralement couci-couça, laissant aux esprits «*rationnels*» tout loisir de relever des manques, des insuffisances, des incohérences. Les traités peuvent devenir de plus en plus compliqués et, dit-on, impénétrables. Rien n'y fait pourtant, l'Union européenne est toujours là, et plutôt plus européenne aujourd'hui que hier.

Loin de se dissoudre dans un grand marché commun, l'Union européenne continue au contraire d'emprunter le chemin inverse. Vingt ans après avoir décidé de créer une monnaie unique (avec les abandons de souveraineté qui en résultent), elle paraît être prête à franchir un pas supplémentaire en matière fiscale et budgétaire, en concédant des droits de regard à la Commission européenne et à la Cour de justice de l'UE, à Luxembourg. Et, histoire d'en rajouter une couche, plusieurs des pays qui n'ont pas adopté l'euro – la Grande-Bretagne mise à part – laissent entendre qu'ils pourraient malgré tout ratifier les objectifs arrêtés par les 17 pays de l'union monétaire! Une bonne indication que, crise ou pas crise, ces pays doivent avoir fait l'analyse que l'euro est devenu un «*bien commun*» européen qu'il importe de préserver, et dont il ne faut pas trop s'éloigner.

Aggiornamento, s'il vous plaît

Des deux côtés de la Manche, les commentateurs observent

que le fossé entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale s'est élargi. Les Britanniques, en réalité, ont toujours défendu une version de l'Union européenne qui tenait plus d'un grand marché commun que d'une construction *sui generis* se situant quelque part entre les Etats-nations et un Etat fédéral. Les nouvelles concessions de souveraineté décidées à la fin de la semaine dernière n'entrent évidemment pas dans leur logique. Mais contrairement à ce qui s'est dit et s'écrit, le «*veto*» du premier ministre britannique n'en a pas été

un. *The Economist online* observe que, si les mots ont un sens, un veto doit éviter qu'une décision soit prise – comme par exemple au Conseil de sécurité de l'ONU. Or le «*no*» de David Cameron n'a rien empêché, celui-ci se retrouve au contraire bien isolé.

Il en va, et il en ira vraisemblablement de même pour la Suisse. L'Union monétaire devra encore affronter des difficultés et surmonter des obstacles pour finaliser les principes arrêtés. La construction européenne devrait néanmoins continuer d'aller de l'avant, et pourrait

sortir renforcée des épreuves traversées. On peut imaginer que la politique européenne de la Confédération sera plus ardue, et la négociation de nouveaux accords bilatéraux plus hasardeuse et incertaine.

Il faudra bien une fois que notre pays cesse de contempler son nombril et de croire qu'il est le centre du monde. Le nouveau Parlement helvétique et le «*nouveau*» Conseil fédéral auront-ils la capacité et le courage de procéder à un indispensable *aggiornamento*, et de l'expliquer à la population?

Merci, la concordance se porte assez bien

Jean-Daniel Delley • 18 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19271>

Conseil fédéral: les leçons d'un mercredi serein

Le 14 décembre dernier, à l'issue de l'élection du Conseil fédéral, de nombreux commentateurs ont annoncé la mort de la concordance, répercutant l'antienne de l'UDC. En effet, le chef de la fraction Kaspar Baader, moins pète-sec qu'à son habitude, a une fois encore devant ses pairs travesti la revendication de son parti d'occuper deux sièges gouvernementaux: les difficultés auxquelles la Suisse est confrontée de par la situation économique et financière internationale exigeraient un exécutif disposant d'une large assise parlementaire. Or le Parlement, par ses choix, n'a

fait précisément que réaffirmer ce principe de gouvernement.

La «*formule magique*» adoptée en 1959 a tenu si longtemps qu'on a cru pouvoir l'interpréter comme une règle arithmétique. En effet, des décennies durant la répartition des sièges a traduit le rapport des forces entre les quatre principaux partis. Mais ces partis – des adversaires et non des ennemis –, manifestaient malgré leurs divergences une volonté d'œuvrer en commun à la recherche de solutions majoritairement acceptables.

La véritable rupture de la concordance est intervenue en 2003 avec l'élection contre

une conseillère fédérale sortante de Christoph Blocher qui, une fois membre du collège, ne s'est jamais départi de sa fonction de chef de parti. Alors que, pratiquant une opposition systématique, manifestant un mépris ouvert pour l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs, traitant ses adversaires comme des ennemis, excitant la xénophobie par des campagnes haineuses, ce parti n'avait plus sa place au Conseil fédéral. Le Parlement a rectifié le tir quatre ans plus tard, sans toutefois aller jusqu'à exclure l'UDC puisqu'il a élu Eveline Widmer-Schlumpf et non par exemple le démocrate-chrétien Urs Swaller. Sans ciller et très clairement, il maintient le cap

aujourd'hui.

Faut-il s'indigner que plus du quart de l'électorat ne soit représenté au gouvernement que par le seul Ueli Maurer, alors que le parti de Widmer-Schlumpf ne pèse que 5,4% des voix? Aucunement. Les électeurs qui donnent leurs voix à l'UDC le font en toute connaissance de cause. Ils manifestent leur colère, leurs craintes, leur conception d'une Suisse qui n'existe plus. C'est leur droit. Mais ce droit n'implique pas aussi celui d'être représenté à l'exécutif puisque leur parti cultive l'opposition et abhorre le

compromis. Quant à la conseillère fédérale grisonne, elle fut élue en 2007 avec l'estampille UDC, que ce dernier lui a retirée. Fallait-il la sacrifier comme un pion devenu inutile? Si le gouvernement ne peut fonctionner qu'en cultivant la concordance, il lui faut aussi une certaine stabilité. Son éviction aurait été une erreur, comme le fut celle de Ruth Metzler.

Le 14 décembre, les libéraux-radicaux ont pu une nouvelle fois apprécier la fourberie des conservateurs-nationalistes: soutiens-moi, je te torpille

ensuite. Ce coup de Jarnac leur ouvrira-t-il enfin les yeux? Le PLR peut naviguer sans l'appui de l'UDC qui, sur les dossiers qui lui sont chers – économie, fiscalité – suivra de toute façon, tout comme la solide majorité bourgeoise du Parlement. L'UDC est aujourd'hui choquée par ses récents échecs. Rien ne sert de lui tendre une main qu'elle n'hésitera pas à mordre. Aux partis gouvernementaux la tâche de réaffirmer à son intention les règles d'une culture politique garante du fonctionnement des institutions.

Bienvenue au Tessin, le Far-West de la construction

Federico Franchini • 15 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19253>

Sous-traitance sauvage, conflits sociaux, infiltration et spéculation...

Depuis les hauteurs, Lugano reste fidèle à son image de carte postale avec son lac, ses montagnes et ses palmiers. De plus près ce sont pourtant les nombreuses grues qui caractérisent le paysage urbain. Lugano et ses alentours vivent un véritable boom de la construction.

Un boom qui fait apparaître des phénomènes plutôt inquiétants: des travailleurs sans permis et sans contrat, parfois floués, des salaires nettement au-dessous du minimum fixé par les conventions collectives ainsi que des mauvaises conditions de travail.

Sous-traitance sauvage

Les faits graves rencontrés dernièrement dans le secteur de la construction ne sont pas l'apanage du Tessin. On se souvient du cas⁷ des ouvriers payés moins de 4 francs de l'heure sur un chantier à Aclens. D'autres cas similaires ont été signalés partout en Suisse. Pourtant la situation sur les chantiers tessinois, dévoilée récemment par l'émission de la télévision suisse italienne *Falò*⁸, est particulièrement grave.

Sous-traiter, tel est le verbe du moment. Des entreprises ayant gagné l'appel d'offre sous-traitent certaines activités, le ferrailage et le coffrage par exemple, à d'autres sociétés. Et des

entreprises sous-traitantes sous-traitent à leur tour à d'autres sociétés. Une spirale qui pousse vers le bas et la qualité du travail et les salaires et les conditions de travail.

Le Tessin, c'est un triangle enfoncé dans la Lombardie, un bassin de dix millions d'habitants où règne⁹ souvent le travail au noir et où la main-d'œuvre est beaucoup moins bien payée qu'en Suisse. *Falò* a témoigné d'un marché du travail sauvage proche de celui qu'a filmé le réalisateur britannique Ken Loach dans *It's a free world*¹⁰. Des travailleurs, surtout des hommes originaires des pays de l'est et du Maghreb, sont recrutés quotidiennement dans la périphérie milanaise et prêts à travailler pour des

salaires de misère. Certains d'entre eux sont engagés pour une semaine au Tessin, où ils logent dans des conditions avilissantes, souvent directement sur les chantiers.

Il s'agit de situations extrêmement précaires, les contrats n'existent pas et les salaires perçus sont inacceptables en Suisse. Les entreprises tessinoises honnêtes peinent à résister sur ce marché au rabais.

La commission¹¹ de contrôle – où siègent des représentants des syndicats, du patronat et de l'administration – n'est pas en mesure de détecter tous les cas d'abus. Dans les neuf premiers mois de l'année, l'office de vigilance du marché du travail¹² a constaté plus de 11'000 demandes provenant des entreprises étrangères voulant opérer en Suisse pour le seul district de Lugano.

Le nouveau contrat collectif

La situation est également tendue au niveau des relations syndicales. Les partenaires sociaux n'arrivent pas à signer un nouveau contrat collectif. Selon le patronat, la sous-traitance sauvage résulte de la grande différence entre le coût des travailleurs employés par des entreprises locales et celui des sociétés étrangères. Les mesures d'accompagnement des Accords bilatéraux, qui visent au respect des conditions de travail locales par les

entreprises étrangères opérant en Suisse, ne sont pas respectées. Pourtant, la Société des entrepreneurs (SSIC) s'en prend aux ouvriers, en demandant plus de flexibilité. Selon eux¹³ «*il faut pouvoir garantir un ajustement de ses ressources au volume de travail sans avoir à recourir à des forces extérieures*».

Des requêtes inacceptables pour les syndicats. Le secteur est mobilisé, la manifestation du 2 décembre a vu une forte participation des travailleurs. A la suite des nombreux cas d'abus mis en lumière ces derniers temps, Unia accuse le patronat de refuser les mesures nécessaires pour contrer le *dumping* salarial. Les syndicat¹⁴ demande un renforcement des protections contractuelles et l'introduction de la responsabilité solidaire des entreprises: l'entreprise qui sous-traite doit assumer les abus commis par ses sous-traitants.

Infiltration et spéculation

Le chef de la police fédérale¹⁵, Michael Perler, avait déjà exprimé en 2010 ses préoccupations quant aux infiltrations d'origine illicite dans le secteur de la construction au Tessin et en Valais. Selon la fedpol, le secteur immobilier est fortement sujet au blanchissement d'argent par des entreprises suspectes qui décrochent de gros contrats

grâce à des appels d'offres peu transparents.

Dans ce contexte fort préoccupant, Lugano et ses alentours changent de visage. Les gracieuses villas centenaires qui ont fait la beauté de la ville et tout l'héritage culturel qui leur est lié sont en train de disparaître au profit de constructions plus lucratives. C'est la loi du béton, comme l'a justement décrit Fabio Lo Verso dans le premier numéro du bimensuel La Cité¹⁶. Des citoyens ont commencé à s'organiser. Ils ont créé des associations «*pour sauver ce qui peut encore l'être*¹⁷ » et critiquent les autorités de la ville en soulignant le conflit d'intérêt dans lequel la municipalité est prise. Le syndic Giudici, le *roi Giorgio* – ainsi nommé puisqu'il gouverne la ville depuis 28 ans – est également patron d'un important cabinet d'architecture. Un autre municipal est le méphistophélique président de la Ligue des Tessinois Giuliano Bignasca, ancien patron de l'entreprise de construction Bilsa, qui est dirigée désormais par son frère Attilio, ancien conseiller national; une entreprise qui, selon l'hebdomadaire il Caffé¹⁸, a gagné un appel d'offre de sous-traitance pour 8,6 millions de francs dans l'énorme chantier public du nouveau pôle culturel de Lugano.

Jacqueline Berenstein-Wavre: 90 ans de punch!

Sabine Estier • 19 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19284>

Un bel anniversaire dans une vie d'engagement

Tu as 90 ans le 26 décembre prochain. Autant que *L'Illustré*, qui a décidé de faire de toi à juste titre l'une des 90 personnalités du siècle. Laisse-nous te remercier pour ce qui a changé dans notre pays et dans nos vies. Grâce à ton originalité et ta ténacité obstinée. Grâce à ta confiance inébranlable en toi et en tes projets. Grâce à tes valeurs et ton énergie décoiffante.

Ton combat a donné à toutes les femmes de ce pays l'égalité dans la Constitution suisse, grâce à l'article que la population a voté en 1981. Tu l'avais rédigé avec ton mari, le juge fédéral Alexandre Berenstein, tu as été une locomotive lors de la récolte de signatures, tu as battu le pavé pendant la campagne de votation. Clairement, c'est ton plus beau trophée. Cet article constitutionnel, tu l'appelles d'ailleurs «*votre enfant spirituel*»!

Pour beaucoup de femmes, tu as joué un rôle de modèle. Dans la vie professionnelle, tu affirmes déjà tes compétences à une époque où les femmes doivent d'abord se taire; juste après la guerre, puisque ta productivité à l'Usine Tavaró dépasse la moyenne, tu oses demander une augmentation à

ton patron. Dans les milieux politiques, tu ouvres la brèche en appartenant aux toutes premières femmes élues au Conseil municipal, avant de présider en 1985 le Grand Conseil où tu restes députée socialiste durant 16 ans. Militante passionnée, tu n'hésites pas à t'allier avec des femmes de tous cantons et de tous bords pour faire avancer les droits des femmes, quand tu présides l'Alliance des sociétés féminines suisses.

Tu montres la voie aussi par ta manière d'être et d'agir. Ta force de conviction et ton humour balayent les objections. Ton culot renverse les obstacles. Tu te moques des idées reçues et traces ton sillon en toute indépendance.

A une époque où le travail au foyer est perçu comme une aliénation démodée, tu reconnais que les femmes à la maison déploient des compétences. En décalage avec les combats féministes du moment, tu obtiens la création d'un Certificat fédéral de capacité pour que ces femmes puissent ensuite valider leurs acquis sur le marché du travail.

Parfois, aussi, tes combats pionniers, menés trop tôt, n'aboutissent pas. Pacifiste jusqu'au bout des ongles, mais convaincue que l'égalité des

droits signifie aussi le partage des devoirs, tu cherches dans les années 80 à inventer un pendant intelligent au service militaire et veux mettre sur pied un service civil au féminin. Tout récemment, tu as voulu créer avec Hera un syndicat des employeurs de personnel domestique. Mais pour avoir des employeurs qui s'organisent, il faudrait au moins que le personnel ne soit pas clandestin! Tu viens d'y renoncer.

Et tu ne t'arrêtes toujours pas. A 90 ans, tu organises encore une fête pour célébrer le centième anniversaire du premier journal féministe suisse², créé par Emilie Gourde. A tous tes fans, à toutes tes amies, rendez-vous donc le 10 novembre 2012 pour la parution d'un livre, le lancement d'un prix pour adolescents, une exposition faite par des étudiants en art.

Décidément, tu nous étonneras toujours. Au nom de nos filles et petite-filles qui ne savent probablement pas ce qu'elles te doivent, laisse nous te remercier!

Jacqueline Berenstein-Wavre, Une vie pour plus d'égalité – Un bâton dans la fourmilière³, entretiens avec Fabienne Bouvier, Metropolis, 2005

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1936#>
2. http://www.lemilie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=121:archives-de-lemilie&catid=70:archives-de-lemilie
3. <http://www.editionsmetropolis.com/Livres/Livres.html>
4. http://www.admin.ch/ch/f/rs/642_14/a28.html
5. http://www.jura.ch/Htdocs/Files/Departements/DFJP/CTR/Personnes_morales/Societes_holdings_et_de_domiciles/_documents/pdf/societedomicileetmixte.pdf
6. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c642_11.html
7. <http://www.24heures.ch/vaud-regions/actu/ouvriers-payes-francs-heure-aclens-2011-09-29>
8. http://la1.rsi.ch/_dossiers/player.cfm?uuid=dea20709-2eba-4962-ad39-ba5c114f8d85
9. http://www.filleacgil.it/News_2011/File2/ART_20-07-2011_150050.htm
10. <http://films.blog.lemonde.fr/2009/02/18/free-world/>
11. <http://www.cpcedilizia.ch/>
12. <http://www4.ti.ch/?id=10218>
13. http://www.ssic-ti.ch/uploads/media/COM_2011-06-30_Subappalti_selvaggi.pdf
14. <http://www.unia.ch/index.php?id=5496#c36885>
15. http://www.swissinfo.ch/media/cms/files/swissinfo/2011/06/rapporto_2010_fedpol-30540912.pdf
16. <http://www.lacite.info/>
17. <http://salviamoilsalvabile.blogspot.com/>
18. <http://www.caffe.ch/media/STATICHE/ilcaffe/epaper/2011-05-15/005.pdf>